

Nombre de membres
En exercice : 9
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Votants : 8

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

653

30 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix mars à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 6 mars 2023

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles, LIONS Pascale

Absente excusée : DEBRUYNE Caroline
Absent non excusé : M THIBAULT Darig

Pouvoirs : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN
Secrétaire de séance : Mme FICHTEN M. Pierre

386- ACQUISITION PARTIELLE PARCELLE C 271

Monsieur le maire expose au conseil que dans le cadre des prochains travaux d'aménagement du carrefour RD 63 – Route de Saint-Clair, la future voirie empiétant sur la parcelle cadastrée C 271, il convient de procéder à l'acquisition amiable de la surface nécessaire à cet empiètement.

La succession Michel GAUNY, propriétaire de la parcelle C 271 est disposée à céder la surface parcellaire correspondante à ce futur empiètement à la commune pour la somme de 1 euro symbolique (UN euro), frais d'acte en sus.

Les frais de l'intervention du géomètre étant à la charge exclusive de la commune.

Considérant la nécessité pour la commune d'acquérir cette partie de parcelle C 271 appartenant à la succession Michel GAUNY, le conseil municipal décide à l'unanimité, l'acquisition de la surface nécessaire à l'empiètement de la future voirie, pour un prix de vente de 1 euro (UN euro), frais d'acte et de géomètre en sus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 23 mars 2023

Certifié exécutoire le 23 mars 2023



Gilles LIONS